

Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 28 juin 2024 à distance

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

1. MP Intérêt pour marchés fédéraux - Centrale d'achats BOSA

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de marquer l'intérêt de la zone pour les marchés 261 - outillage manuel, électrique et pneumatique, et 262 - produits pétroliers en citerne du SPF BOSA ; De compléter la déclaration d'intention afin de pouvoir éventuellement participer au marché qui sera lancé.

2. MP Achat 70 paires de bottes de feu - Conditions et mode de passation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver le descriptif du produit « Bottes types C avec membrane HI3 Joker V3 – label de sécurité civile française » proposé par l'UGAP et le montant du marché à € 10.000,00 hors TVA ou € 12.100,00 TVA comprise ; De passer le marché via la centrale d'achat de l'UGAP ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 351/744-51.

3. MP Achat 70 paires de bottes de feu - Commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande de ce marché "Achat 70 paires de bottes de feu " à BOCHE, ZA Champ Thibaud à FR-79300 Saint Sauveur, pour le montant d'offre contrôlé de € 10.066,70 hors TVA ou € 12.080,04, 20 % TVA comprise, via la centrale d'achat de l'UGAP ; D'approuver le paiement anticipé par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 351/744-51.

4. Contrôle et entretien des plaques et pulmo commande des ARI – Commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande liée au contrôle, à l'entretien et à la réparation des plaques et pulmo commande des ARI (51 appareils) à la Société Dräger à 1780 Wemmel, pour un montant de € 9.387,07 HTVA, soit € 11.358,35 TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2024, article 351/124-12.

5. Entretien et réparation citerne de Ciney – Commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la réparation de la citerne de Ciney auprès de la Société WTS à 5590 Achêne, pour un montant de € 3.489,19 HTVA, soit € 4.221,92 TVAC incluant les révision et réparations mais pas l'entretien ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2024, article 351/127-06.

6. Renouvellement licence Bluemind - Commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver le renouvellement de la licence du logiciel de gestion des mails selon l'offre de la société Computic, d'un montant de € 14.683,35 TVAC pour une durée de 12 mois ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire, article 351/123-13.

7. Démission volontaire secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'accepter la démission de Madame X, secouriste-ambulancière au poste de secours de Beauraing, à la date du 30 juin 2024.

8. Prévention – Demande de stage – Pompier Zone Hainaut-Est

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'accepter en stage Monsieur X, pompier à la Zone Hainaut-Est, pour une durée de 16 heures réparties du 18 juin au 30 septembre 2024 ; De marquer son accord sur la convention de stage proposée par l'IPFH.

9. Recrutement d'un employé D4 - Désignation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de désigner Madame X, en tant qu'employée à temps plein pour les services administratifs de la zone, pour le service Comptabilité ; De l'engager dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée à partir du 4 juillet 2024, au grade et barème D4, avec une ancienneté pécuniaire à calculer.

10. Recrutement d'un ouvrier polyvalent D1 – Désignation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de désigner Monsieur X, en tant qu'ouvrier polyvalent à temps plein pour le service logistique de la zone ; De l'engager dans le cadre d'un contrat d'un an à partir du 1er juillet 2024, au grade et barème D1, avec une ancienneté pécuniaire à calculer.

11. Recrutement d'étudiants

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de marquer son accord sur l'engagement de huit étudiants sous contrat étudiant au service administratif (Beauraing), au service Logistique (Dinant), au service Prévention (Ciney) et au service Codis/Matériel Communication (Rochefort).

12. Projet OJ conseil du 12/07/24

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone fixe l'ordre du jour du Conseil du 12 juillet 2024.

La Secrétaire de zone,
Sandrine DUMONT



La Présidente f.f.
Christine POULIN

